

AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT

LIEU DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Je soussigné(e)

Représentant l'Etablissement

Autorise M.

Adresse :

A suivre une formation d'**ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (1)**

☐ **Sur le site d'Isle**

Durée de la formation : ☐ 12 mois

☐ **Sur le site de Brive la Gaillarde**

Durée de la formation : 12 mois

☐ **Sur le site de Guéret**

Durée de la formation : 12 mois

☐ **EN SITUATION D'EMPLOI**

☐ **EN CONTRAT de PROFESSIONNALISATION** (cf page 2: modalités d'accompagnement du stagiaire)

☐ **EN APPRENTISSAGE**

Date d'entrée en fonction dans l'établissement :

Statut du (de la) candidat(e) - si contrat, dates de début et fin de contrat:

.....

Salarié(e) de l'établissement (CDI – CDD – CPF – contrat de professionnalisation – autre (à préciser) **joindre un justificatif du statut**

Fonction du (de la) candidat(e) :

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI EDUCATIF OCCUPE PAR L'INTERESSE(E)

(joindre si besoin une attestation dûment signée par l'employeur)

► **Demande de prise en charge financière du coût de la formation** : Nom de l'O .P.C.O.et dispositif concerné (1) :

.....

Plan de formation ☐ CPF ☐ CFP ☐ autre ☐ (à préciser)

joindre (ou adresser dès réception) le justificatif de l'accord de financement

► ☐ **Financement sur fonds propres de l'établissement**

A, le

(1) cocher les cases concernées

Cachet de l'établissement et signature :



POLARIS Formation - Site d'Isle
2, rue du Buisson - BP 10 - 87170 Isle
Tél. : 05 55 34 34 34

accueil.isle@polaris-formation.fr – www.polaris-formation.fr

Pôle Limousin Action Recherche en Intervention Sociale

N° de déclaration d'activité : 74 87 00001 87

Pour la rentrée scolaire **2026-2027**, Droits d'inscription, frais de formation et de scolarité :

Accompagnant Educatif et Social en situation d'emploi/ contrat professionnalisation : **8000,37 €**

Pour les apprentis, Polaris Formation travaille en partenariat avec le CFA Académique qui se charge de l'établissement des devis, cerfa et convention de formation. Il faudra vous rapprocher du CFA Académique pour ces demandes à l'adresse suivante : contrat.apprentissage@ac-limoges.fr

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

Dans la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, les stagiaires en contrat de professionnalisation doivent être obligatoirement accompagnés par un professionnel ayant suivi ou étant inscrit à la formation de maître d'apprentissage/ tuteur référent (**Dispositif MATU**) dispensée par POLARIS Formation Isle ((www.polaris-formation.fr))